

**Nombre de délégués :**

En exercice	112
Présents	63
Procurations	9
Votants	72

**DELIBERATION N°10-300924****Objet : travaux de réaménagement - Déchèterie de Saint Crépin et Carluçet**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : le 23 septembre 2024

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	Marie-Noëlle LE ROY
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Pascal MISSIAEN	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Jacqueline JOUANEL

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Patrick LE MELLEDO	
VALOJOUX	Odile ROUX	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	Christine LASCOMBE
MARQUAY	Nathalie GREMALEC	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Jean-Jacques de PERETTI	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS		
VEZAC	Christian SESTARET	
VITRAC	Eric GAUTHIER	

**Excusés :**

Mme Marion CHAPUT (St Geniès), M. Charles MOLINA (St Geniès), M. Pierre COUDON (St-Pompon), Mme Jocelyne TIREL LALAUDE (Grolejac), M. Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord), Mme Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord), M. Marc PONS (Tamniès), M. Eric ALARD (St-Vincent-le-Paluel).

**Procurations :**

M. Gé KUSTERS (*St Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jacques TUNEU (*La Roque-Gageac*) ;  
M. Lilian GILET (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*) ;  
Mme Brigitte AUDOUARD (*Ste-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Ste-Nathalène*) ;  
M. Jean-Jacques ALBIE (*St-André-Allas*) donne procuration à Mme DUVAL Céline (*St-André-Allas*) ;  
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;  
Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;  
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) ;  
Mme Sylvie COLOMBEL (*Les Farges*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;  
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*).

M. Christian SESTARET (*Vézac*) a été élu secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle que la déchèterie de Saint Crépin et Carluçet a été construite en 2000. Compte tenu de la vétusté du site, le Président propose d'y effectuer des travaux afin :

- d'aménager un quai supplémentaire,
- de créer une plateforme destinée à recevoir un bâtiment modulaire en lieu et place du local existant vieillissant,
- de réaliser de travaux de VRD contribuant à sécuriser la fréquentation des usagers.

Compte tenu du montant prévisionnel, une procédure adaptée est envisagée.

Le Président a fait appel à l'agence de maîtrise d'œuvre ING&MO afin de préparer le dossier de consultation des entreprises et d'effectuer le suivi des travaux.

Deux entreprises (EUROVIA et NGE) ont répondu à la consultation dématérialisée et répondent au cahier des charges.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a déterminé l'entreprise EUROVIA mieux-disante au prix de 46 277.04 € HT soit 55 532.45 € TTC.

Vu l'avis de commission d'appel d'offres, réunie le 23 septembre 2024,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 23 septembre 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour procéder aux travaux de réaménagement de la déchèterie de Saint Crépin et Carluçet,

- **CONFIRME** la mission confiée au cabinet de maîtrise d'œuvre ING&MO (24250 Cénac et

**AR Prefecture**

024-252402284-20240930-10\_300924-DE  
Reçu le 14/10/2024

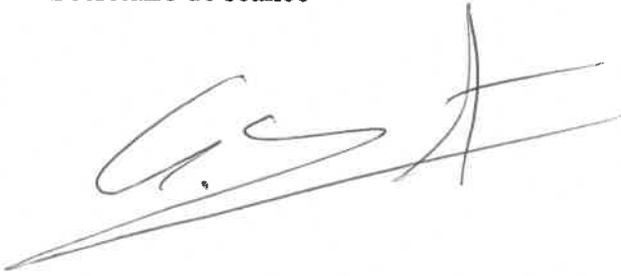
St Julien) pour réaliser les travaux de réaménagement de la déchèterie de St Crépin et Carluçet,

- **CONFIRME** le choix de la commission d'appel d'offres pour la réalisation des travaux et retient l'entreprise SAS EUROVIA Aquitaine, domiciliée 26 boulevard Jean Moulin à Coulounieix-Chamiers (24660), au prix de 46.277.04 € HT soit 55 532.45€ TTC,

- **AUTORISE** le Président à signer les documents à intervenir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 30 septembre 2024.

Christian SESTARET  
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT  
Président

